

Les libéraux défendent la perfusion à domicile

22|03|2012



La Fédération nationale des infirmiers (FNI) a présenté le 22 mars, avec le Syndicat national des prestataires de santé à domicile (Synalam), une étude sur la performance médico-économique de la prise en charge libérale de la perfusion à domicile.

Depuis plus de trente ans, les infirmiers et médecins libéraux ainsi que les pharmaciens travaillent avec les prestataires de soins à domicile (PSAD) en matière de mise en place de soins pour des traitements lourds - cancers, diabète ou encore soins palliatifs... des pathologies qui ont nécessité un développement important de la perfusion à domicile. Mais aujourd'hui, la Fédération nationale des infirmiers ([FNI](#)) et le Syndicat national des prestataires de santé à domicile ([Synalam](#)) estiment que ce modèle est menacé, notamment par le fléchage, par l'administration, des financements en direction de structures identifiées, et par des prises en charge non justifiées de patients dans les structures d'HAD et d'hôpital de jour. Pour ces deux syndicalistes, la filière libérale doit donc être reconnue par les régulateurs de santé nationaux et régionaux en complément de la filière hospitalière traditionnelle. Selon le FNI et le Synalma, elle permet en effet aux patients de suivre leur traitement à domicile, d'accroître leur autonomie, et de répondre à leur choix d'être accompagnés à leur domicile en fin de vie. Cette collaboration libérale constitue également selon eux une réponse à la désertification médicale, en permettant la mise en œuvre de traitements complexes et techniques sur tout le territoire. Pour la FNI, elle contribue aussi à une baisse de la durée de l'hospitalisation, favorable à la maîtrise des dépenses globales de santé.

Performance médico-économique

Pour asseoir ces revendications, le Synalam a donc commandé une étude à un cabinet d'expertise, Jalma, afin de mettre en évidence les avantages économiques de la prise en charge de la perfusion à domicile dans le cas de la chimiothérapie. L'étude a comparé trois modes de prise en charge : hospitalisation, HAD et ambulatoire, pour deux types de traitements d'une durée de 24 semaines – l'un concernant des cycles de deux semaines de chimiothérapie d'une durée de deux jours, et l'autre des cycles de trois semaines de chimiothérapie d'une durée de cinq jours. *« A ce jour, les études montrent que, pour un traitement de longue durée sur un patient cancéreux, la qualité de la prise en charge à domicile et à l'hôpital sont équivalentes. Mais les patients préfèrent de loin être à domicile »*, a souligné Jean-Marc Aubert, associé à Jalma. L'étude a par ailleurs mis en avant la supériorité médico-économique de la prise en charge libérale (26 278 euros pour le premier cycle et 23 956 euros pour le deuxième) par rapport à l'hospitalisation de jour (43 573 euros et 33 994 euros) ou à la HAD (29 384 euros et 28 507 euros). *« Nous assurons des prises en charge avec un niveau de qualité et de sécurité remarquable, comparable à celui de l'hôpital »*, a tenu à souligner le président du Synalam, Olivier Lebouché. Aussi, les deux syndicats souhaitent-ils inciter les pouvoirs publics à prendre en compte cette offre de soins. La FNI et le Synalam prévoient en outre de signer une charte afin d'entourer cette démarche de collaboration et de *« lever toutes suspicions de conflits d'intérêt. » « Il n'y a pas de relations d'argent entre les infirmiers libéraux et les PSAD, soutient Philippe Tisserand. Il y a un respect absolu du libre choix du patient. »*

Laure Martin